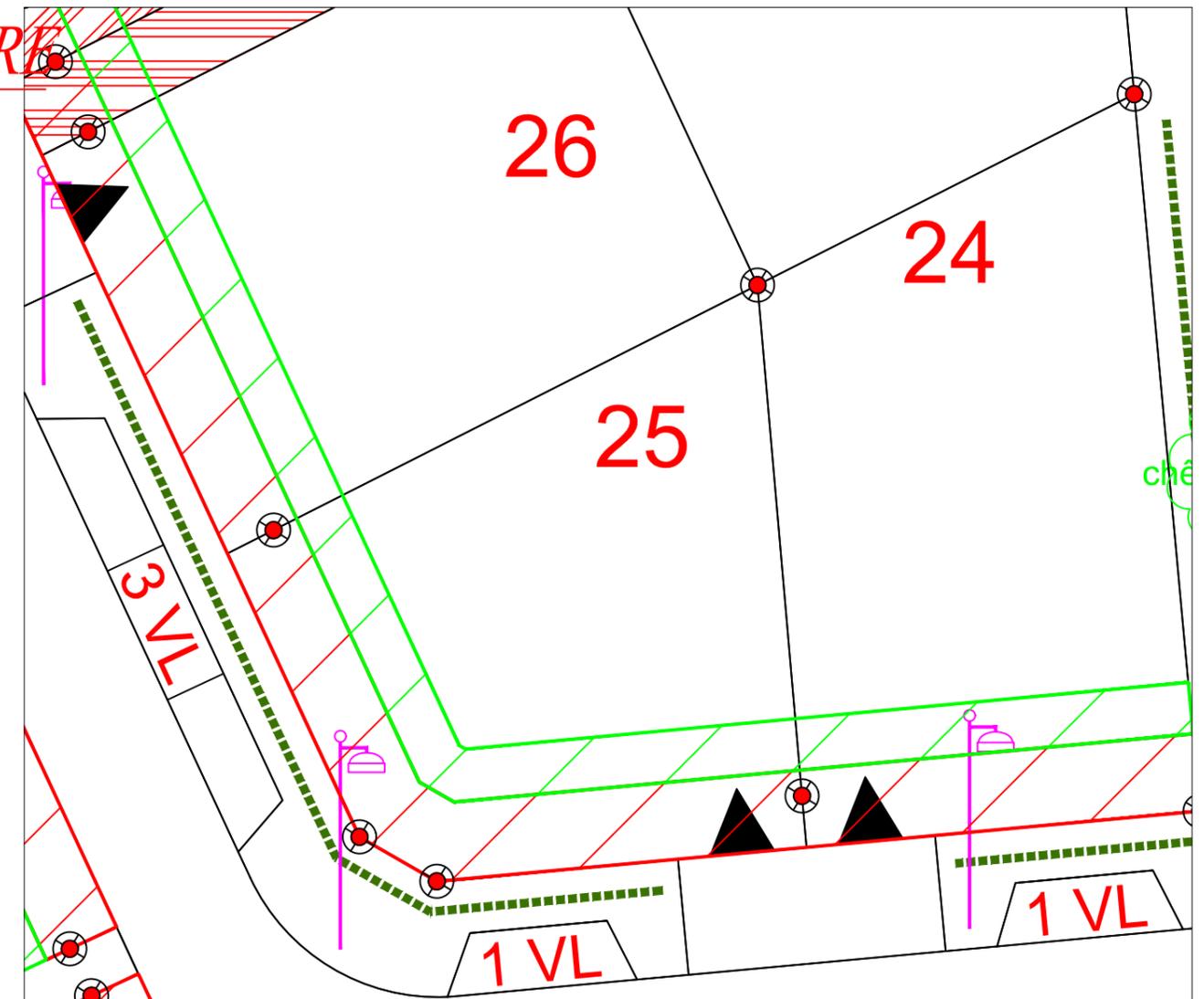


Règlement Graphique
Lot n° 25
Echelle : 1/250



NB: Les dispositions sur le règlement graphique se rajoutent aux dispositions du règlement du PLU en vigueur.

PROVISOIRE



-  Zone inconstructible sauf pour les constructions à usage d'habitation (2m de largeur) (les garages et annexes au bâtiment principal ne sont pas autorisés dans cette zone)
-  Zone inconstructible sauf pour les clôtures (3m de largeur)
-  servitude réciproque
-  accès imposé
-  noues

NB: le règlement graphique est issu du PA10 du Permis d'Aménager réalisé en Juillet 2018 et modifié en Novembre 2018 arrêté n°PA07235018Z0001

Etabli le 08 Avril 2019